

14 avril 1874

sujet, ait été présentée dans l'autre Chambre. Comme certains pourraient y voir des pressions indues, je voudrais donner à mes honorables collègues l'assurance que tel n'était pas le but recherché et que celui qui a proposé cette même motion dans l'autre Chambre et moi-même ne nous sommes pas entendus à ce propos. J'espère que le gouvernement jugera maintenant bon de répondre à la motion et de nous faire transmettre les instructions données à M. Edgar. Je sais que M. Edgar a été envoyé en mission dans notre province, car j'ai eu le plaisir de lui parler, mais je ne sais pas s'il s'y est rendu pour y faire un compte rendu de la situation, pour négocier avec notre gouvernement local une éventuelle modification des termes de l'Union, ou pour enquêter sur nos récents démêlés constitutionnels et politiques; quoi qu'il en soit, cette mission permettra au gouvernement de savoir ce qui s'y passe et d'orienter son action en conséquence. Tout d'abord, M. Edgar aura ainsi l'occasion de connaître une partie du pays et, deuxièmement, il saura ce que la majorité pense de la grande question du jour, c'est-à-dire une éventuelle modification ou assouplissement des modalités d'entrée dans la Confédération, et il apprendra que les citoyens de cette province veulent tout simplement que ces modalités soient respectées avec la plus grande vigueur. Troisièmement, il constatera que les conflits qui s'y sont déroulés récemment sont imputables à l'Assemblée législative de la province et que ce mouvement n'a été en aucune façon ordonné par le gouvernement du Canada; il constatera d'autre part que ceux qui ont participé à cette manifestation représentent les citoyens de la province les plus conservateurs, intellectuels, assidus et riches, dont l'allégeance au pays et à la Reine ne peut être mise en doute. Il découvrira, de plus, que tous les députés ont été élus non pas tant pour appuyer des hommes ou un parti, mais des mesures, et que l'idée-force est la même dans toute la province, à savoir, appliquer les termes de l'Union. Comme le représentant du gouvernement du Canada est arrivé dans notre province peu de temps après ces troubles, il est logique de penser qu'il est venu s'enquérir de leur origine, et à moins que ce ne soit trop demander à cette honorable Chambre, je voudrais vous parler brièvement de la cause de notre malaise politique. En cherchant à mobiliser des capitaux, notre gouvernement local a conçu l'idée incongrue de capitaliser certains des crédits qui nous étaient garantis par la Puissance du Canada en vertu des termes de la Confédération et a chargé le Premier ministre provincial de mener à bien ces négociations. Des négociations ont été entamées avec le gouvernement de la Puissance du Canada et lorsque ce gouvernement a remis sa démission, cet agent a ouvert des négociations avec le gouvernement actuel. Je voudrais que vous vous souveniez que les gens ont eu connaissance de toutes ces transactions seulement après la réunion de l'Assemblée législative provinciale. Et il se trouve que les élections générales sont survenues à l'époque où notre assemblée étudiait un bill portant réouverture des termes de l'Union afin de pouvoir capitaliser certains crédits, et un peu partout dans la province, des membres du gouvernement ont parlé d'une éventuelle libéralisation de certaines clauses des

termes de l'Union. C'est à ce moment-là que les gens se sont alarmés. Le gouvernement local voulait de l'argent, et le gouvernement du Canada désirait que ses obligations soient modifiées au cas où une entente serait conclue, entente qui aura pour effet de priver la province de revenus importants et de retarder la construction du chemin de fer du Pacifique, anéantissant ainsi les espoirs les plus chers du pays pendant une période indéterminée. Une réunion qui regroupait les représentants de toutes les parties de la province s'est tenue à Victoria pour savoir ce que faisait notre assemblée; au cours de cette réunion, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité : « Que les termes de la Confédération ne soient pas modifiés ou que les crédits ne soient pas capitalisés au moins tant que l'intention du Premier ministre du Canada n'aura pas été transmise explicitement à votre honorable Chambre et approuvée par les citoyens de cette province »; et cette résolution a été incorporée à une pétition dont j'ai copie devant moi. Or, je demande à mes honorables collègues si sur cette pétition ou résolution souffle un vent d'insurrection, de rébellion ou de trahison? Un député de l'autre Chambre a traité de « gang » ceux qui ont participé à ce mouvement. Si c'était un gang, c'était un gang discipliné, modéré et respectueux de la Constitution. Comme il était environ dix heures du soir et que l'assemblée siégeait, ceux qui ont organisé cette réunion ont décidé de présenter la résolution qui venait d'être adoptée sous forme d'une pétition à la barre de la Chambre, mais avant qu'ils n'aient pu le faire, ceux qui étaient présents à la réunion ont su par un moyen ou un autre ce qui allait se faire, si bien qu'ils ont décidé d'aller également à la Chambre assister à la présentation de la pétition. Les tribunes et les passages étaient bondés. Certains députés ont eu peur et ont demandé à ce que la Chambre soit vidée. Les gens présents ne sont pas sortis ou n'ont pas pu sortir à cause de ceux qui poussaient à l'arrière, et l'Orateur de la Chambre a alors quitté son fauteuil. Le président de la réunion et quelques autres se sont ensuite entretenus avec l'Orateur de la Chambre et il a été convenu que la pétition serait acceptée le jour suivant à deux heures. Les gens en ont été informés et sont retournés chez eux dans le calme. Personne n'a été rudoyé, et l'ordre a régné. Le jour suivant à l'heure dite, environ 600 à 700 personnes se sont rendues à la Chambre pour assister à la présentation de la pétition et se sont montrées tout à fait disciplinées. Cette manifestation a obligé l'assemblée à ajouter une clause de sauvegarde au bill, clause précisant que le retrait de crédits par la Colombie-Britannique ou l'octroi de crédits par le gouvernement du Canada ne devrait pas être associé aux termes de la Confédération. C'est ainsi qu'a pris fin ce qui a été baptisé du nom de « rébellion », et j'espère que mes honorables collègues auront bien compris que tous les maux viennent de notre propre province et que nous avons voulu mater cette rébellion pour éviter que le gouvernement du Canada n'en tire de mauvaises conclusions sur ce que pensait l'opinion publique.

L'hon. M. CARRALL, qu'on n'entend pas très bien, a, pense-t-on, dit qu'il est persuadé qu'il peut informer le